

Pour rouler en toute sécurité

- > Je porte un casque
- > Je roule à vitesse modérée pour rester vigilant
- > J'adapte la conduite aux conditions de circulation et je ne me faufile pas entre les véhicules
- > Je roule sur un véhicule assuré et en bon état
- > Je respecte les vélos et ne roule pas sur les bandes cyclables
- > Les bandes et pistes cyclables sont interdites aux 2 roues-motorisés
- > Je ne stationne pas mon véhicule sur les emplacements et appuis-vélos

Nantes Métropole et la Ville de Nantes aménagent dans le centre-ville, secteur Gare sud et quartier Madeleine Champ-de-Mars, 250 nouveaux emplacements de stationnement gratuits pour les deux-roues motorisés, soit une offre totale de 690 places sur 72 aires de stationnement.

- **Gratuites et identifiables** grâce au panneau Parking bleu dédié, ou au panneau interdiction de stationner sauf deux-roues motorisés, ces aires sécurisées par des potelets sont réparties dans le cœur de ville, à proximité des lieux de vie habituels.
- 152 places de stationnement sont également disponibles spécifiquement pour les deux-roues dans les parkings en ouvrage, dont 109 en centre-ville.
- Nous vous rappelons que les **stationnements des deux-roues motorisés sont interdits** sur
 - > les aires piétonnes
 - > les trottoirs
 - > les emplacements et appuis-vélos
 - > les secteurs hors emplacements matérialisés
- Tout stationnement ne respectant pas ces règles est **considéré comme gênant et verbalisable** au sens du code de la route d'une amende à hauteur de **35 euros**.

Plus d'information sur

www.nantesmetropole.fr

www.nantes.fr

Bien stationner sa moto ou son scooter

250 nouvelles places de stationnement gratuites dans le centre-ville, secteur Gare sud et Madeleine Champ-de-Mars



Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 41 9000
Fax : 02 40 41 92 39
www.nantes.fr

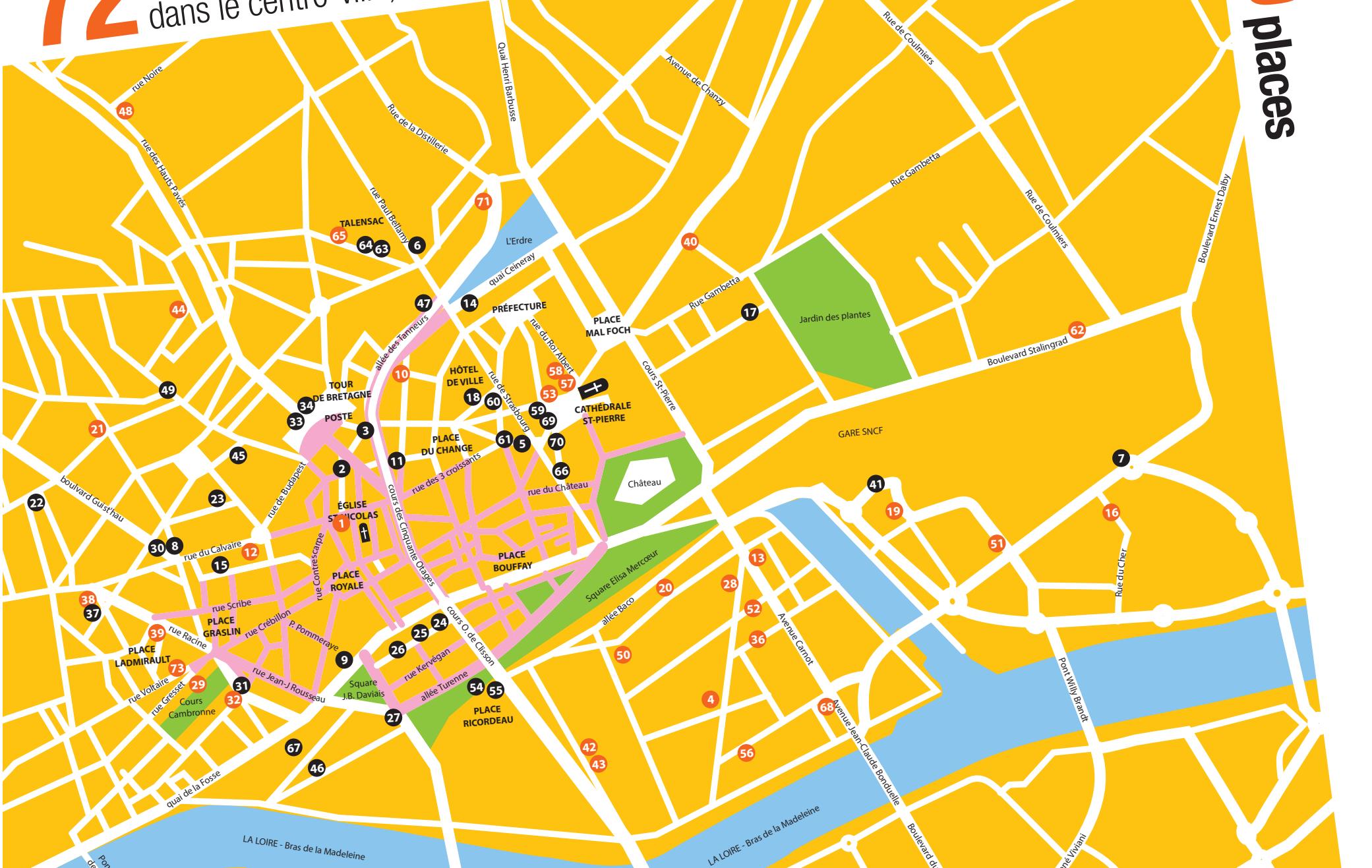
Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9
Tél. 02 40 99 48 48
Fax 02 40 99 52 99
www.nantesmetropole.fr



72 aires de stationnement

dans le centre-ville, secteur Gare sud et quartier Madeleine Champ-de-Mars,

690 places



- 1 ARCHE SECHE (rue de l') devant le 5
- 2 ARCHE SECHE (rue de l') devant le 13
- 3 ARCHE SECHE (rue de l') devant et en face des 18 et 20
- 4 BARON (rue) devant le n°1
- 5 BEAU SOLEIL (rue) devant le 2
- 6 BELLAMY (rue Paul) devant les 16
- 7 BERLIN (Bd de) devant bâti CAPGIMINI
- 8 BERRUYER (rue Camille) devant le 1
- 9 BOURSE (Allée de la) le long de la ligne 1 tramway
- 10 BROSSARD (rue Armand) devant le 25
- 11 BROSSARD (rue Armand) devant le 5
- 12 CALVAIRE (rue du) devant le 11
- 13 CARNOT (boulevard) devant les n°7-9-11
- 14 CEINERAY (quai) devant et en face du 5
- 15 CHAPEAU ROUGE (rue du) devant le n°17
- 16 CHER (rue du) face au n°13
- 17 CLEMENCEAU (rue Georges) face au n°1
- 18 COMMUNE (rue de la) devant le n°2
- 19 CORNULIER (rue du) devant les n°39-41-43
- 20 CRUCY (rue de) face au n°18
- 21 DESCARTES (rue) devant le n°7
- 22 DU BOCAGE (rue Marie-Anne) devant le n°1
- 23 DUGOMMIER (rue) devant le n°2
- 24 DUGUAY TROUIN (allée) sur trottoir, en face du 8
- 25 DUGUAY TROUIN (allée) sur trottoir, en face du 13
- 26 DUGUAY TROUIN (allée) sur trottoir, en face du 17
- 27 EBOUE (rue Félix) sur trottoir, en face du 4, allée de l'Île Gloriette 36
- 28 FOURE (rue) angle Emile MASSON
- 29 GRESSET (rue)
- 30 GUIST'HAU (boulevard Gabriel) en face du 4
- 31 HERONNIERE (rue de l') devant le 4
- 32 HERONNIERE (rue de l') devant le 6
- 33 HERRIOT (rue Président Edouard) devant le 2 bis
- 34 HERRIOT (rue Président Edouard) devant le 3
- 35 HUGO (Bd Victor) devant le n°41
- 36 JEMMAPES (rue de) haut trémie parking congrès
- 37 KLEBER (rue) devant le n°7
- 38 KLEBER (rue) devant le n°11
- 39 LADMIRAUT (place Paul Emile) devant le 5
- 40 LORETTE DE LA REFOLAIS (rue de) devant le n°11
- 41 LOURMEL (rue de) gare sud
- 42 MADELEINE (chaussée de la) devant le n°35
- 43 MADELEINE (chaussée de la) devant le n°51
- 44 MENOU (rue) Face au n°2
- 45 MEUSNIER (rue Général) devant le 1
- 46 MICHEL (rue Gaston) devant le n°5
- 47 MOQUECHIEN (rue) devant le 8
- 48 NOIRE (rue) devant le 63
- 49 NORMAND (place Edouard) devant le n°28
- 50 OLIVETTES (rue des) angle maison rouge
- 51 PAUL (rue Marcel) Face au n°2
- 52 PEHANT (rue Emile) devant le n°8
- 53 PORTAIL (rue) angle place St Pierre
- 54 RICORDEAU (place Alexis) sur trottoir, à gauche de l'entrée de l'université
- 55 RICORDEAU (place Alexis) sur trottoir, à droite de l'entrée des ambulances 7
- 56 RIEUX (rue de) devant le n°37
- 57 ROI ALBERT (rue du) devant le n°1
- 58 ROI ALBERT (rue du) devant le n°3
- 59 SAINT DENIS (rue) devant le n°9
- 60 SAINT JEAN (place)
- 61 SAINT VINCENT (place) avant le 1
- 62 STALINGRAD (boulevard de) devant le n°11 MTP
- 63 TALENSAC (rue de) devant le 4
- 64 TALENSAC (rue de) sur trottoir, devant les 8 et 10
- 65 TALENSAC (rue de) devant le n°16
- 66 TIRANT LO BLANC (place) côté Nord
- 67 TERRE-PLEIN GLORIETTE parking
- 68 VASCO DE GAMA devant le n°4
- 69 VERDUN (rue de) à l'angle entre les rues de Verdun et Saint Pierre
- 70 VERDUN (rue de) devant le 1
- 71 VERSAILLES (quai de) devant le n°15
- 72 VICTOR HUGO (boulevard de) devant le n°26
- 73 VOLTAIRE (rue) devant le n°6

NOUVELLES STATIONS

AIRE PIÉTONNE

STATIONS 35 et 72 HORS PLAN